

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2018

DELIBERATION

Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes

Monsieur le Maire expose :

Lors de sa réunion du 09 novembre 2017, le Comité Syndical de la FDEA a approuvé la modification de ses statuts, sous réserve de l'arrêté préfectoral à venir.

Le Président de la Fédération vient de nous notifier la délibération n°047/2017 « intégration de la compétence optionnelle infrastructures de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides » prise par le Comité Syndical et les statuts modifiés du Syndicat, à savoir l'intégration de l'article suivant :

« 2.4 – Dans le domaine des infrastructures de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides

La FDEA exerce, aux lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides et notamment les activités suivantes :

- La création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides selon les dispositions prévues à l'article L2224-37 du CGCT ;
- L'organisation de groupement de commande ou d'achats à cette activité. »

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur les statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de cette notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision du conseil municipal sera réputée favorable.

Monsieur le Maire vous propose d'approuver les statuts modifiés de la FDEA.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Adopte, à l'unanimité, les statuts modifiés de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes tels qu'annexés à la présente délibération.

Désignation d'un représentant à la C.L.E.C.T.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur GODIN André comme représentant de la commune à la C.L.E.C.T..

Acceptation d'un chèque

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un chèque reçu d'AREAS DOMAGES relatif à un remboursement d'une somme de 150, 00 €.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce chèque de 150, 00 €.

Soutien du Conseil Municipal à la Motion de l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1^{er} octobre 2017

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer(29).

Il en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 01^{er} octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droits des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras- le- bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy- de- Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine- Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan- sur- Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptées aux territoires ruraux. Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi- cadre « communes et ruralités » »

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité.

APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi- cadre « commune et ruralité » ».

Organisation du temps scolaire à la rentrée 2018

Le Maire expose que le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi- journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. Le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de la commune de GLAIRE,

Après avis du conseil d'école en date du 16 janvier 2018,

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 contre et 6 abstentions), émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours.

DIVERS

Courrier de l'association des indignés d'Ardennes- forge

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la lettre de remerciements de l'association des indignés d'Ardennes- forge relative au versement d'une subvention communale.

Point sur les inondations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COTRELLE, adjoint au Maire. Ce dernier rappelle au conseil municipal l'épisode de crue connu courant janvier dernier. Un point sur le terrain a été nécessaire car l'eau ne s'est pas propagée comme d'habitude. Un questionnaire a été diffusé à l'ensemble de la population afin de recueillir des données qui permettront par la suite de pouvoir leur communiquer des informations relatives entre autre à ce phénomène.

Courrier de l'U.C.I.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de remerciements de l'U.C.I. suite au prêt de matériel communal à l'occasion de la foire de Sedan.

Avenir du Centre Hospitalier de Sedan

Monsieur le Maire précise qu'il a assisté à une réunion publique relative à l'avenir de l'hôpital de Sedan avec Monsieur NAPARTY et qu'un rassemblement aura lieu le 12 février prochain à 12 heures devant ce dernier et invite les membres du conseil municipal à s'y rendre. Il proposera à lors de la prochaine séance de voter une motion de soutien à l'égard de cet établissement.